

AVANT PROJET

Processus de diffusion, de mise en oeuvre et d'examen des lignes directrices UNESCO/OCDE pour un enseignement supérieur transnational de qualité

Troisième session de rédaction 17-18 janvier 2005, Paris

Dans les lignes directrices UNESCO/OCDE pour un enseignement supérieur transnational de qualité (lignes directrices), il est proposé que l'UNESCO et l'OCDE suivent les changements intervenus dans les pays du fait de la mise en oeuvre des lignes directrices, évaluent ces dernières à la lumière des faits nouveaux touchant l'enseignement supérieur transnational et rendent compte de leurs observations au Conseil exécutif de l'UNESCO et au Conseil de l'OCDE. Ce processus peut être divisé en trois parties étroitement liées entre elles, à savoir: 1) diffusion des lignes directrices, 2) mise en oeuvre effective de celles-ci, et 3) suivi. Une note sur le renforcement des capacités des systèmes nationaux a été préparée en vue de servir de document de référence lors de la Troisième session de rédaction. .

Pour coordonner l'ensemble des trois volets ci-dessus, il est proposé de désigner un ou plusieurs "coordonnateurs nationaux".

La présente note a pour objet d'étudier le rôle que pourraient jouer les coordonnateurs nationaux ainsi que les trois étapes envisagées, à savoir :

- 1) Diffusion des lignes directrices
- 2) Mise en oeuvre des lignes directrices
- 3) Suivi des lignes directrices

Les détails seront examinés par les organes chargés de la mise en oeuvre des lignes directrices (le Comité de l'Education pour l'OCDE et le Conseil exécutif pour l'UNESCO) lorsque celles-ci auront été adoptées par l'UNESCO et l'OCDE. Il pourrait aussi être envisagé de créer à cette fin un comité de direction restreint inter-secrétariat.

1. Mécanisme de coordination : les coordonnateurs nationaux

C'est aux parties prenantes qu'il revient au premier chef d'assurer la mise en oeuvre des lignes directrices, en particulier au niveau national. Les mécanismes à cette fin pourraient même varier selon les pays. Cependant, étant donné que plusieurs parties prenantes interviennent dans la mise en oeuvre des lignes directrices, il conviendrait peut-être de désigner des « coordonnateurs nationaux ». Ces derniers seront associés à l'ensemble des parties prenantes concernées, qu'elles soient publiques ou privées, et faciliteront la coopération et la coordination des efforts en vue de mettre en oeuvre les lignes directrices. Les « coordonnateurs nationaux » pourraient être publics ou non publics. Les pays peuvent aussi décider de lier étroitement les coordonnateurs nationaux aux centres nationaux d'information sur la reconnaissance des titres et diplômes (obligation faite aux Etats Parties à l'une des conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance). La principale difficulté pour les coordonnateurs nationaux est d'assurer la continuité de leur participation pour garantir la viabilité du processus.

Leur mission devrait être de :

- Coordonner les efforts de diffusion des lignes directrices entrepris par les différentes parties prenantes au niveau national mais aussi international.
- Coordonner et faciliter la mise en oeuvre des lignes directrices au niveau national en renforçant la communication entre les différentes parties prenantes et en contribuant à la bonne compréhension des lignes directrices.
- Coordonner le processus d'évaluation de la mise en oeuvre des lignes directrices en rassemblant des informations sur les expériences nationales en la matière.
- Les coordonnateurs nationaux pourraient faciliter la coopération internationale entre les organismes nationaux afin d'oeuvrer à une meilleure compréhension mutuelle ; c'est l'un des objectifs des lignes directrices.
- Les coordonnateurs nationaux pourraient aussi coordonner les contributions nationales au suivi et aux outils d'évaluation à l'échelon international.

Pour accroître la visibilité, l'accessibilité et la transparence, il est proposé que les informations comprenant les coordonnées des « coordonnateurs nationaux » soient présentées sur les sites Web de l'UNESCO et de l'OCDE.

2. Diffusion

La diffusion des lignes directrices en vue de les faire mieux connaître et mieux comprendre devrait dans une large mesure faciliter le processus de mise en oeuvre. Il s'agirait notamment de faire connaître l'existence des lignes directrices lors de manifestations qui auront lieu avant leur adoption officielle par l'UNESCO et l'OCDE.

(1) A l'échelon national

C'est aux responsables nationaux qu'il incombe de diffuser les lignes directrices. Etant donné que plusieurs parties prenantes interviennent dans la diffusion à l'échelon national, il est proposé que les coordonnateurs nationaux jouent un rôle de coordination dans ce domaine.

(2) A l'échelon international

La diffusion pourrait se faire aussi à l'échelon international. Les "coordonnateurs nationaux" pourraient également jouer un rôle important en facilitant la communication entre les pays. Plusieurs manifestations sont prévues par des ONG, des gouvernements ou des organisations internationales. On trouvera ci-après une liste de manifestations qui pourraient servir de tribune :

- 21-25 février 2005 11^{ème} Conférence générale de l'Association des universités africaines: L'avenir de l'enseignement supérieur transfrontière en Afrique, Le Cap, Afrique du Sud
- 29 mars-1 avril 2005 Conférence du RIOPQES, Nouvelle Zélande
- 24-30 avril 2005 Internationale de l'éducation, Semaine d'Action 2005 de la campagne pour l'éducation

- 19-20 mai 2005 Sommet de Bergen 2005 (Conférence des ministres européens de l'Éducation dans le cadre du Processus de Bologne), Bergen, Norvège
- 24-25 mai 2005 Réunion du Comité régional Asie-Pacifique chargé de l'application des conventions sur la reconnaissance des études, certificats, grades et autres titres de l'enseignement supérieur (Chine)
- 10-15 juillet 2005 Conférence triennale de l'Association internationale des recteurs d'université, Thaïlande
- 5 octobre 2005 Internationale de l'éducation, Journée mondiale des enseignants

De plus, l'UNESCO et l'OCDE envisagent de jouer un rôle actif aux côtés des pouvoirs publics, des associations et réseaux internationaux et régionaux d'établissements d'enseignement supérieur, d'étudiants, d'organismes d'homologation et d'assurance qualité et d'organismes de reconnaissance des titres et diplômes, pour rendre les lignes directrices « visibles ».

L'UNESCO comme l'OCDE utiliseront plusieurs instruments pour la diffusion des lignes directrices, tels que les manifestations pertinentes, leurs propres sites Web, les Notes de synthèse de l'OCDE, et la préparation de Q-R sur les lignes directrices. En outre, l'UNESCO dispose de nombreuses tribunes pouvant servir à la diffusion des lignes directrices, par exemple:

- la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur
- l' « UNESCO/NGO Student Forum » (réseau en ligne)
- le Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur sur le plan international
- le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance
- le Comité international de suivi de la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES)

Par ailleurs, les bureaux régionaux et locaux de l'UNESCO ainsi que les comités régionaux chargés de l'application des conventions sur la reconnaissance des études, certificats, grades et autres titres de l'enseignement supérieur pourraient jouer un rôle important dans le processus de mise en oeuvre. Par exemple, certaines manifestations prévues pourraient être intégrées dans le processus de diffusion des lignes directrices.

- 6-8 avril 2005 9^{ème} Consultation collective des ONG, Siège de l'UNESCO, Paris
- 27-29 avril 2005 « UNESCO Regional Seminar on the Implications of WTO/GATS on Higher Education in Asia and the Pacific », Séoul, République de Corée
- 16-17 juin 2005 Comité de suivi de la Conférence mondiale sur

3. Mise en oeuvre

C'est aux parties prenantes elles-mêmes qu'il incombe au premier chef de veiller à la mise en oeuvre des lignes directrices. Cela est vrai essentiellement au niveau national même si la coopération internationale entre les différentes parties prenantes est très importante. Les coordonnateurs nationaux peuvent faciliter la mise en oeuvre des lignes directrices à l'échelon national en contribuant à la bonne compréhension de celles-ci et en favorisant la communication entre les différentes parties prenantes.

4. Suivi

Si c'est aux parties prenantes elles-mêmes qu'il incombe au premier chef d'assurer la mise en oeuvre des lignes directrices, il est évident que l'UNESCO et l'OCDE auront un rôle clé à jouer en veillant au succès de celle-ci. Le suivi des lignes directrices est le principal moyen envisagé à cette fin. Il comporte deux volets: 1) examen et évaluation des mesures prises par les parties prenantes, et 2) éventuelle révision des lignes directrices.

1) Examen et évaluation

Il serait particulièrement intéressant d'examiner les faits nouveaux concernant la qualité de l'enseignement transnational aux niveaux national et international et d'évaluer les lignes directrices à la lumière de ces évolutions. Plusieurs outils peuvent être envisagés, par exemple l'établissement d'un questionnaire, l'organisation d'un atelier, d'une conférence, ou encore d'un vaste processus de consultation, et l'examen thématique de l'OCDE sur l'enseignement supérieur, un forum électronique sur les lignes directrices. Lorsque le texte des lignes directrices aura été achevé, il est proposé de définir ces outils de façon plus précise et de les présenter aux organismes chargés de l'examen de la mise en oeuvre des Lignes directrices (Comité de l'Education dans le cas de l'OCDE et Conseil exécutif dans celui de l'UNESCO).

Il est proposé d'évaluer le degré de diffusion des lignes directrices et de sensibilisation des parties prenantes.

a) Questionnaire

Un questionnaire sur la mise en oeuvre des lignes directrices pourrait être élaboré par l'UNESCO et l'OCDE et distribué à tous les pays. Les coordonnateurs nationaux pourraient être chargés des réponses nationales. Ces dernières pourraient permettre d'évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre des lignes directrices et les résultats pourraient être présentés à la Conférence générale de l'UNESCO et au Conseil de l'OCDE.

b) Processus de consultation

Une vaste consultation sur l'efficacité des lignes directrices et le rôle des coordonnateurs nationaux peut être menée auprès des diverses parties prenantes. Elle pourrait être organisée par l'intermédiaire de réseaux tels que la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur à laquelle participent des associations d'universités, des associations d'étudiants et des associations d'universitaires. Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) pourraient aussi être des partenaires importants. Un forum électronique sur les Lignes directrices fondé sur l'expérience

positive de l'UNESCO dans ce secteur, a pu être créé pour promouvoir une communauté d'intérêt, stimuler une discussion politique sur les lignes directrices et donc contribuer ainsi à leur mise en œuvre.

c) Atelier, conférence

Un atelier ou une conférence pourrait être organisé pour faire le point sur la mise en œuvre des lignes directrices. Les réponses au questionnaire ainsi que les résultats de la consultation pourraient faire l'objet de rapports de base pour cet atelier ou cette conférence. Des tribunes comme le Forum mondial de l'UNESCO sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur au plan international pourrait être utilisé cette fin.

d) Examen thématique de l'OCDE sur l'enseignement supérieur

Il est prévu d'inclure l'assurance qualité et l'internationalisation parmi les grands domaines d'actions des pouvoirs publics à examiner dans le cadre de l'examen thématique. Dans la mesure où tous les pays ne participent pas à cet exercice, celui-ci ne pourrait être utilisé que comme un outil supplémentaire pour les pays qui y sont associés. Toutefois, en s'ajoutant au questionnaire, il pourrait permettre une évaluation plus approfondie de la mise en œuvre des lignes directrices.

2) Eventuelle révision des lignes directrices

Les outils mentionnés ci-dessus pour l'examen et l'évaluation des mesures prises par les parties prenantes pourraient constituer un apport important en vue d'une éventuelle révision des lignes directrices. A partir des résultats du questionnaire, du processus de consultation etc., un débat pourrait être organisé en vue de déterminer si les lignes directrices sont encore à jour compte tenu de l'évolution de l'enseignement supérieur transnational.